



Mme Élisabeth BORNE
Ministre des Transports.

Objet : Privatisation Aéroports de Paris

Paris, le 26 Juin 2018

Madame la Ministre,

Nous attirons votre attention sur le projet de privatisation d'Aéroports de Paris (ADP) dans le cadre du projet de loi PACTE.

En effet, selon le Ministère de l'Economie et des Finances : *"Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) ambitionne de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois. Élaboré selon la méthode de la co-construction avec tous les acteurs..* » Or, notre organisation n'a jamais été consultée ni conviée à quelconques groupes de travail et autres échanges en "co-construction" sur le sujet.

De plus, la société Aéroports de Paris, détenue par l'Etat à 50,63%, a réalisé en 2017 un résultat net de 571 millions d'euros. Depuis 2005 et sa transformation, les bénéfices pour l'Etat se chiffrent à près d'1,3 Milliards d'Euros. ADP est donc une entreprise rentable, stratégique pour le secteur du transport aérien et fondamentale pour la nation. Au-delà, les prévisions d'augmentation du trafic affichent un doublement d'activité d'ici 20 ans. ADP, en position monopolistique, a des perspectives de développement industriel et économique extrêmement positives.

Toute privatisation s'accompagnant d'une recherche de profits conséquents par le repreneur. La masse salariale servant systématiquement de variable d'ajustement, en conséquence :

- **Le gouvernement compte-t-il garantir le nombre d'emploi : 6 500 salariés ?**
- **Le statut actuel des salariés d'ADP est-il garanti ?**

Sur l'aspect économique, de nombreuses mises en garde ont été lancées. Début Juin, un rapport d'IATA pointait du doigt les coûts plus élevés des aéroports privés et démontrait un surcoût moyen de 12%. Tous les acteurs du secteur du transport aérien redoutent les conséquences néfastes d'une privatisation notamment pour les salariés des compagnies aériennes.

Comment le gouvernement compte-t-il contrôler les taxes et redevances d'ADP ?

Enfin, depuis le mois de Mars 2018, des Assises nationales du transport aérien ont été ouvertes à la Porte de Versailles sous votre présidence et cela jusque fin Septembre. Ces Assises sont organisées en 5 sous-groupes de travail. Aucun ne traite de la privatisation d'ADP.

Quelle valeur, le gouvernement donne-t-il aux Assises du transport aérien ?

A la vue du projet de loi PACTE, de l'analyse globale que nous en faisons et de ses conséquences pour le transport aérien, nous affirmons que ce projet est contraire aux intérêts du secteur du transport aérien et de ses salariés.

Nous sommes disponibles pour nous entretenir de ces sujets.

Veillez croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Michaël DELLIS

Secrétaire fédéral

Jean HEDOU

Secrétaire général